

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LE RECHERCHE**

**MINISTERE DE LA CULTURE ET
DE LA COMMUNICATION**

**CONCOURS DE RECRUTEMENT
DE MAGASINIERS PRINCIPAUX**

Fonction publique d'Etat

**Concours externe - Concours interne
Session 2007**

**Rapport du jury
par**

**Georges PERRIN
Inspecteur général des bibliothèques
*Président du jury***

Avril 2008

**CONCOURS DE RECRUTEMENT
MAGASINIERS PRINCIPAUX**

Concours externe - Concours interne

Session 2007

SOMMAIRE

Introduction.....	4
1. Epreuves écrites d’admissibilité.....	6
1.1 Nature des épreuves.....	6
1.2 Première épreuve : rédaction d’une note sur la résolution d’un problème pratique..6	
1.2.1 <i>Présentation du sujet.....</i>	<i>6</i>
1.2.2 <i>Barème de correction.....</i>	<i>7</i>
1.2.3 <i>Commentaires.....</i>	<i>7</i>
1.3 Deuxième épreuve : questionnaire.....	8
2. Epreuves orales d’admission.....	9
2.1 Nature des épreuves.....	9
2.2 Les participants.....	9
2.3 Déroulement des épreuves.....	9
2.3.1 <i>Epreuve de classement.....</i>	<i>10</i>
2.3.2 <i>Entretien avec le jury.....</i>	<i>10</i>
3. Conclusion.....	11

INTRODUCTION

Par **arrêté du 10 octobre 2007** a été autorisée au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un concours pour le recrutement de magasiniers de bibliothèques principaux.

Le décret n° 2007-655 du 30 avril 2007, dans le chapitre IV du titre VII, précise, à l'article 2 : « Le corps des magasiniers des bibliothèques comprend le grade de magasinier de 2^e classe, le grade de magasinier de 1^e classe, le grade de magasinier principal de 2^e classe et le grade de magasinier principal de 1^e classe ».

L'article 3 précise : « *les magasiniers de bibliothèque accueillent, informent et orientent le public. Ils participent au classement et à la conservation des collections de toute nature en vue de leur consultation sur place et à distance. Ils assurent l'équipement et l'entretien matériel des collections ainsi que celui des rayonnages. Ils veillent à la sécurité des personnes ainsi qu'à la sauvegarde et à la diffusion des documents. Ils effectuent les tâches de manutention nécessaires à l'exécution du service – les magasiniers principaux [...] peuvent être responsables d'une équipe de magasiniers. Dans cette situation, ils organisent le travail de l'équipe ; ils participent à l'exécution des tâches qui sont confiées aux membres de l'équipe et en suivent la réalisation* ».

L'article 4 stipule : « *les magasiniers des bibliothèques sont recrutés [...] par concours sur épreuves dans le grade de magasinier principal de bibliothèque de 2^e classe...* ».

Enfin, l'article 9 du décret prévoit un recrutement par un concours externe et un concours interne sur épreuves. « *Le nombre de postes offerts à chacun des deux concours [...] ne peut être inférieur à un tiers ni supérieur à deux tiers du nombre total des postes offerts aux deux concours. Les emplois offerts à l'un des concours qui n'auraient pas été pourvus peuvent être attribués aux candidats de l'autre concours* ».

Le nombre total d'emplois offerts au concours a été fixé à 45, par arrêté du 10 octobre 2007. Ces 45 postes ont été répartis selon les modalités fixées par le décret : 9 pour le concours externe, dont 2 emplois au ministère de la Culture et de la Communication, et 36 pour le concours interne, dont 8 au ministère de la Culture et de la communication.

Ces emplois étaient à pourvoir à Paris et en province, dans les bibliothèques et établissements relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et dans les bibliothèques relevant du ministère de la Culture et de la Communication. Le corps des magasiniers étant un corps interministériel, les candidats doivent donc s'attendre à être nommés sur des postes disponibles dans quelque établissement que ce soit.

Le jury du concours, nommé par arrêté du 16 octobre 2007, comprenait 30 membres ; il était présidé par Georges PERRIN, membre de l'Inspection générale des bibliothèques.

Le jury s'est réuni en commission plénière le 7 février 2007 à la Bibliothèque nationale de France - site Mitterrand, pour prendre connaissance des différentes étapes du concours et pour collecter les informations concernant les sujets. Il s'est ensuite réuni en commissions pour préparer une sélection de cas pratiques et une liste de questions. La commission chargée de la note sur un cas pratique s'est réunie le 1^{er} septembre 2007 dans les locaux de l'Inspection, au ministère de la Culture et de la Communication pour une rédaction précise et définitive des deux sujets. Le président a assuré le choix définitif et validé la mise en forme des sujets des épreuves écrites.

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le mardi 23 octobre 2007 à Paris et dans divers centres de province et d'Outre-mer.

A la suite de ces épreuves écrites, deux autres réunions plénières ont eu lieu :

- Le 13 novembre 2007, à la Bibliothèque nationale de France – site Mitterrand, pour la remise des copies et la définition des critères de notation : les membres du jury ont mis au point le barème de correction et en ont validé le mode d’application.
- Le 14 décembre 2007, à la Bibliothèque nationale de France – site Richelieu, pour la réunion d’admissibilité : une dernière vérification de la cohérence des notations a été effectuée. La participation des membres du jury aux commissions d’oral a été fixée.

Les épreuves orales d’admission se sont déroulées du 14 au 17 janvier 2008, dans les locaux du centre d’affaires Multiburo (Tour de l’horloge de la gare de Lyon, à Paris 12^e) où 6 commissions de 3 membres représentatifs des différents corps des bibliothèques ont reçu les candidats admissibles.

La réunion d’admission a eu lieu le jeudi 17 janvier 2008 en début d’après-midi.

Le service des concours de l’ENSSIB a assuré avec compétence et efficacité l’organisation du concours qui s’est déroulé dans de bonnes conditions pour le confort des candidats et la satisfaction des membres du jury.

1. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

1.1 Nature des épreuves

L'arrêté du 23 juillet 2007 fixant les modalités du concours de recrutement des magasiniers principaux de 2^e classe, prévoit pour le concours externe et le concours interne, deux épreuves écrites d'admissibilité :

1 . La rédaction, à partir de données communiquées aux candidats, d'une note sur la résolution d'un problème pratique relatif à une situation à laquelle un magasinier principal de 2^e classe peut être confronté (durée : deux heures ; coefficient : 3).

2 . Un questionnaire portant sur l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques, l'informatique appliquée aux bibliothèques, la gestion, la communication et la conservation des collections (durée : une heure ; coefficient : 2).

Une note inférieure à 5 à l'une de ces épreuves est éliminatoire.

Les mêmes sujets sont donnés au concours externe et au concours interne. Les candidats au concours interne ne sont pas défavorisés puisqu'ils sont notés et classés à part.

1.2 Première épreuve : rédaction d'une note sur la résolution d'un problème pratique

	Concours externe	Concours interne
Nombre d'inscrits	1 139	388
Nombre de présents	704	329
Copies blanches	8	1
Copies corrigées	693	327

1.2.1 Présentation du sujet¹

Le cas pratique était l'intégration d'une collection de cartes géographiques, et plus précisément l'installation matérielle de cette collection dans des classeurs spécifiques de dimensions différentes selon les formats des documents. En outre, il était demandé aux candidats de préciser les éléments indispensables pour la consultation et le rangement des documents, ainsi que les autres types de documents susceptibles de s'ajouter à la collection.

A l'aide des documents joints, les candidats devaient :

- Rédiger une note décrivant l'organisation de cette opération ainsi que les documents et les éléments matériels constitutifs d'une cartothèque.
- Etablir sous forme de tableau une estimation du nombre de classeurs à acquérir pour chaque catégorie de cartes selon leur format, assortie du coût hors taxe de chaque meuble.

¹ Voir intitulé exact du sujet et le détail des pièces descriptives en annexe.

- Calculer le montant prévisionnel total (TTC) de cette acquisition de mobiliers.

1.2.2 Barème de correction

1) Présentation générale de la copie (2 points)	
- Présentation de forme (destinataire et objet)	0,5 point
- Lisibilité (orthographe, propreté, expression)	1,5 points
2) Note (10 points)	
- Exposé du projet (locaux, traitement matériel des documents, Conditions de conservation, accueil, surveillance de salle)	4 points
- Eléments pour la consultation et le rangement (classeurs, tables, Rayonnages)	3 points
3) Calculs (8 points)	
- Tableau du coût prévisionnel (Nombre de colonnes, prix unitaires, Calculs nombre de classeurs/prix unitaire)	6 points
- Montant total TTC (2 solutions possibles)	2 points

1.2.3 Commentaires

Rédaction : L'énoncé du sujet annonçait assez clairement la structure de la note :

- La description du projet d'installation matérielle des collections,
- Les éléments indispensables pour le rangement et la consultation,
- Les documents complémentaires des cartes à mettre à la disposition des futurs usagers.

Les candidats ont, pour la plupart, parfaitement saisi l'aspect technique du sujet, et n'ont pas été avares d'explications sur le nombre et les dimensions des classeurs nécessaires au rangement des cartes.

Toutefois, très peu d'entre eux ont fourni le minimum d'explications sur les modalités pratiques d'installation. De très rares candidats ont cité les quelques types de mobiliers susceptibles de compléter le mobilier de la cartotheque. Quelques uns ont pensé à mentionner les atlas, d'autres les périodiques spécialisés, mais la plupart des candidats n'ont fait aucune mention des documents pouvant accompagner les cartes. La relative rareté des salles spécialisées de ce type dans les bibliothèques explique sans doute cette méconnaissance de la cartotheque.

Notons que la qualité de la rédaction proprement dite est, dans la très grande majorité des cas, insuffisante. Les candidats ne se donnent pas la peine d'ordonner les idées qu'ils expriment. Les fautes d'orthographe sont fréquentes, et l'effort de style la plupart du temps inexistant. Ceci tient peut-être au fait qu'au cours de la préparation au concours, les candidats ne sont pas suffisamment attentifs à cette question. On reste perplexe sur la qualité, et surtout la lisibilité des notes que certains, parmi les lauréats, auront à rédiger à la demande de leur chef de service. On insistera donc encore cette année pour recommander une préparation spécifique sérieuse à cette épreuve.

Tableau et calculs : Les candidats devaient faire figurer dans un tableau la nombre de classeurs par format, nécessaires pour ranger les cartes, le prix unitaire, les quantités et la coût hors taxe pour chaque type de meuble. Ils devaient, enfin, calculer le montant prévisionnel total de l'acquisition des classeurs, toutes taxes comprises. Les résultats sont très loin de la perfection.

- Pour de très nombreux candidats, le tableau a constitué l'essentiel de la copie. Comme les années précédentes, on a constaté que les documents joints à l'énoncé du sujet n'ont pas été lus avec attention. En effet, de très nombreuses erreurs proviennent d'un mauvais choix du format des classeurs par rapport à celui des cartes.

- De plus, il est surprenant de constater que le nombre d'erreurs de calcul est considérable, même lorsque la totalité des données recueillies est juste. Certes, le calcul du montant prévisionnel TTC appelait deux réponses possibles, dans la mesure où, pour une même catégorie de cartes, deux formats de classeurs pouvaient être retenus. Mais, quelle que soit la réponse, il n'y avait de difficulté particulière à effectuer les calculs demandés.

La moyenne des notes sanctionnant cette épreuve a été de 10,26 pour les admissibles du concours externe, et de 10,25 pour les admissibles du concours interne.

1.3 Deuxième épreuve : questionnaire

	Concours externe	Concours interne
Nombre d'inscrits	1 139	388
Nombre de présents	686	327
Copies blanches	0	0
Copies corrigées	686	327

Cette épreuve² se compose de 10 questions brèves portant sur les connaissances professionnelles et la culture générale. Ce questionnaire comportait 4 questions à choix multiple, 1 transcription de date en chiffres romains, 2 questions appelant un développement de sigles, dont l'une assortie d'une définition, 1 question appelant une énumération, 1 question sur des définitions, et 1 question à réponse rédigée.

Les réponses aux questions supposaient un bon niveau de connaissances professionnelles. Malgré tout, la plupart des candidats n'ont pas été en mesure de développer la totalité des sigles pourtant couramment usités dans les bibliothèques depuis de nombreuses années. On déplore, comme les années précédentes, la qualité très moyenne de la rédaction et le manque d'organisation de la réponse à la question qui appelait un développement : les candidats se contentent d'aligner des informations, sans hiérarchie, ni souci de la rédaction.

Malgré ces défauts, la moyenne des admissibles est plutôt plus élevée que pour l'épreuve précédente, puisqu'elle s'élève à 11,45 pour les admissibles du concours externe, et à 12,68 pour ceux du concours interne.

A l'issue des épreuves écrites, 59 candidats externes et 179 candidats internes ont été déclarés admissibles.

² Voir sujet en annexe.

2. EPREUVES ORALES D'ADMISSION

2.1 Nature des épreuves

Pour le concours externe et le concours interne, les épreuves d'admission sont au nombre de deux :

1°) Une épreuve destinée à apprécier l'aptitude du candidat à effectuer des opérations de classement (durée : 20 minutes ; coefficient : 1).

2°) Un entretien avec le jury permettant d'apprécier les connaissances du candidat et son aptitude à exercer les fonctions de magasinier des bibliothèques principal de 2^e classe (durée : 20 minutes ; coefficient : 4).

2.2 Les participants

	Concours externe	Concours interne
Candidats admissibles	59	179
Présents à l'oral	52	177
Moyenne au classement	12,88	11,99
Moyenne à l'entretien	14,15	13,80
Admis (liste principale)	9	36
Liste complémentaire	12	45

2.3 Déroulement des épreuves

Chaque commission d'oral comprend en principe 1 membre de chaque catégorie (A, B et C) des personnels appartenant au corps d'Etat des bibliothèques. Et l'on tend, en outre, à y assurer une représentation mixte hommes – femmes. C'est une seule et même commission qui note les deux épreuves d'oral.

Après vérification de l'identité du candidat par le service des concours de l'ENSSIB, deux paquets de fiches lui sont remis pour classement dans le temps imparti. Lorsque le temps de la préparation est écoulé, le candidat est invité à passer devant la commission. Les membres de celle-ci se présentent et se voient remettre les deux paquets de fiches classées, pour vérification et correction. L'un des membres de la commission effectue la correction du classement pendant que les deux autres mènent l'entretien.

Le président de la commission rappelle au candidat les conditions de l'entretien (durée 20 minutes, dont 10 minutes de présentation, et 10 minutes pour répondre aux questions posées) et lui demande un exposé sur son parcours professionnel et sa formation initiale. Puis l'ensemble de la commission pose diverses questions destinées à préciser les motivations et les connaissances du candidat.

Chacun des membres de la commission note l'entretien selon le barème établi, puis les notes sont harmonisées après la sortie du candidat.

2.3.1 Epreuve de classement

Deux lots de fiches sont à classer : l'un comporte des indices Dewey, l'autre des titres de périodiques français et étrangers par ordre discontinu croissant. Chaque erreur de classement coûte un point.

La plupart des candidats maîtrisent bien cette épreuve. Toutefois, cette année, le classement des titres de périodiques s'est avéré difficile, compte tenu de l'alternance des titres en langue française et en langues étrangères. Très peu de candidats ont recueilli la moyenne des points sur cette partie de l'épreuve. En revanche, le classement des fiches Dewey n'a posé aucun problème particulier, et les candidats ont pu faire un score maximum sur cette partie de l'épreuve de classement.

La moyenne de l'épreuve pour les candidats admissibles est de 12,98 pour les externes, et de 11,99 pour les internes.

2.3.2 Entretien avec le jury

La difficulté de cette épreuve tient à l'importance de l'enjeu. Rappelons que le coefficient en est élevé (coefficient : 4). Mais elle tient également à la confrontation avec un jury qui doit entendre le candidat sur son parcours professionnel et tester, en un laps de temps relativement court, ses motivations et le niveau de ses connaissances.

Malgré l'attitude des commissions qui s'efforcent de mettre à l'aise les candidats en facilitant leur expression, le trac est toujours présent et les émotions difficilement maîtrisées.

C'est sans doute pour cette raison que les candidats sortent peu de la situation professionnelle qui est la leur, et ont beaucoup de difficultés à répondre à des questions techniques qui excèdent le périmètre de leur établissement, et même du service dans lequel ils travaillent. Ceci est particulièrement sensible lorsqu'ils répondent aux questions concernant leur environnement administratif et les institutions ou les réseaux nationaux tels le PEB, les CADIST ou le SUDOC. Très peu de candidats évoquent des expériences de coopération avec des bibliothèques du même site universitaire ou de la même région.

Trop souvent ces exposés restent linéaires, même si certains candidats font un effort pour structurer leur présentation. On note une absence d'esprit de synthèse et de mise en perspective qui cantonne les candidats dans la description des tâches connues (prêt, rangement, équipement, etc.) et les empêche de mettre en valeur leurs expériences professionnelles et les acquis qu'elles ont générés.

Notons toutefois que certaines commissions ont reçu de très bons candidats ayant bien préparé l'épreuve, assurés dans leurs pratiques professionnelles et précis dans leurs connaissances. Ceci tend à prouver, s'il en était besoin, que les conseils prodigués au cours des sessions précédentes continuent à porter leurs fruits.

La moyenne des notes à l'épreuve d'entretien des admissibles a été de 14,15 au concours externe, et de 13,80 au concours interne.

3. CONCLUSION

Le tableau récapitulatif ci-dessous montre l'évolution de la participation au concours de recrutement de magasiniers principaux par rapport à celui de magasiniers en chef des années précédentes, au cours des 5 dernières années :

Candidats		2003	2004	2005	2006	2007	Variations % 2006-2007
Externe	Inscrits	1705	2466	1681	1954	1139	- 41,7
	Présents	1078	1470	1245	1055	704	- 33,2
Interne	Inscrits	269	313	346	229	388	+ 69,4
	Présents	234	281	307	199	329	+ 65,3

On constate une baisse importante (- 41,7 %) du nombre des inscrits au concours externe en 2007 par rapport à 2006, et, de façon corollaire, une baisse, quoique moins importante (-33,2%), du nombre de candidats présents à ce concours.

Ceci tient sans doute à la publication très tardive de l'arrêté d'autorisation d'ouverture du concours (10 octobre 2007, soit avec deux mois et demi de retard par rapport à l'année précédente). Ce retard est la conséquence de la date très tardive (23 juillet 2007) de publication de l'arrêté fixant les modalités du concours de magasinier des bibliothèques principal de 2^e classe. De ce fait, de nombreux candidats potentiels au concours externe de magasinier des bibliothèques, qui se présentent traditionnellement à plusieurs concours dont les dates sont voisines, ne se sont pas inscrits à celui-ci en raison du décalage de la date.

Quant aux candidats au concours interne, on note, à l'inverse, une nette augmentation du nombre d'inscrits (+ 69,4) et de celui des présents (+ 65,3).

Annexe 1

Liste des membres du jury

M. PERRIN Georges, conservateur général, Inspection générale des bibliothèques, Paris, président du jury
M. WALLON Bertrand, directeur délégué aux ressources humaines, BNF, Paris, Vice-président du jury
M. BARAGGIOLI Jean-Louis, conservateur en chef, directeur du CTLES, Marne-la-vallée
Mme BATUDE Nadine, conservateur en chef, SCDU Paris X, Nanterre
M. BAUER Bernard, magasinier principal, SCD Université de Franche-Comté, Montbéliard
M. BERTI Johann, conservateur, SCD Université de Provence, Aix-en-Provence
Mme BON Françoise, assistante des bibliothèques, SCDU Paris VII, Paris
M. BRETON Mathieu, magasinier principal, BNF, Paris
M. CHAMBRAUD Patrick, magasinier principal, SCDU Paris X, Nanterre
Mme CHEVANNE Anne-Sophie, bibliothécaire adjointe spécialisée, SCD Université de Bourgogne, Dijon
Mme DONADIEU Denise, conservateur, directrice de la bibliothèque municipale, Neuilly-sur-Marne
Mme DOUCE Christine, bibliothécaire adjointe spécialisée, SCD Université de Provence, Aix-en-Provence
Mme FRADET Marie, Ingénieur d'études, Institut de droit comparé, Université Paris II, Paris
Mme JACQUEMOND Laure, magasinier principal, BNF, Paris
Mme KNYBHULER Françoise, bibliothécaire adjointe spécialisée, SCDU Paris XI, Paris
M. LORENZO Michel, bibliothécaire adjoint spécialisé, SCD Université de Nice-Sophia Antipolis, Nice
M. MADKAUD Daniel, assistant des bibliothèques, SCD Université Antilles-Guyane, Schoelcher
Mme MORIN Christelle, magasinier principal, SCD Université de Tours, Tours
Mme MULLER Françoise, conservateur, directrice de la bibliothèque municipale, Moulins
Mme MUSSON Catherine, conservateur en chef, bibliothèque du centre universitaire, Nîmes
Mme PALAZZI Laurence, assistante des bibliothèques, INHA, Paris
Mme PIEDNOIR, bibliothécaire, Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine, Nanterre
Mme ROSSO Isabelle, assistante des bibliothèques, SCD Université Bretagne-sud, Vannes
Mme SIGAUD Françoise, Bibliothécaire, Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines, Lyon
Mme SIMON Anne-Gaëlle, assistante des bibliothèques, Bibliothèque du Conseil d'Etat, Paris
M. TONON Stéphane, bibliothécaire, ENSSIB, Villeurbanne
Mme TOSSER Maryvonne, conservateur en chef, SCD Université de Bretagne occidentale, Brest
M. VELLY Jean, magasinier principal, BNF, Paris
M. VENTURE Rémi, bibliothécaire, directeur de la bibliothèque municipale, Saint-Rémy-de-Provence
M. VILLAGEOIS Anne-Marie, assistante des bibliothèques, SCD Université de Nice-Sophia Antipolis, Nice

Annexe 2

Concours de magasinier principal des bibliothèques de 2^o classe

Epreuves écrites

Rédaction d'une note sur la résolution d'un problème pratique

A la rentrée prochaine, la section lettres et sciences humaines de votre SCD, au sein de laquelle vous êtes magasinier principal de 2^o classe, doit intégrer un imposant lot de cartes en provenance de l'UFR de géographie. Le directeur du SCD vous demande de lui faire des propositions concernant l'organisation de cette opération et l'installation matérielle des collections.

1. Vous rédigerez une note à son intention, détaillant le projet d'installation d'une cartothèque de 12 038 documents de trois formats différents, répartis comme suit :
 - 3 251 cartes de format 100 cm x 65 cm,
 - 6 622 cartes de format 120 cm x 80 cm,
 - 2 165 cartes de format 155 cm x 120 cm.

Vous préciserez quels sont les éléments indispensables pour la consultation et le rangement de ces documents, ainsi que les autres types de documents susceptibles de s'adjoindre à cette collection (citez-en au moins 2).

2. En vous aidant des documents ci-joints, et en tenant compte du fait que chaque classeur contient 950 documents, vous complétez votre note sous la forme d'un tableau comportant le détail des mobiliers (classeurs de cartes uniquement) à acheter, le prix unitaire, les quantités et le coût hors taxe pour chaque meuble.
3. Enfin, vous calculerez le montant prévisionnel total, toutes taxes comprises (rappel : TVA à 19,6%) de cette acquisition de mobiliers.

Pièces jointes en annexe :

- descriptif du mobilier choisi (4 p.)
- tarifs (1 p.)

Questionnaire relatif à l'organisation et au fonctionnement des bibliothèques

1. Donnez la liste des corps des personnels des bibliothèques de la fonction publique d'Etat en précisant la catégorie (A,B ou C) dans laquelle chacun se situe.
2. Reliez ces bibliothèques à leur tutelle :
 - SCD
 - BPI
 - Bibliothèque Mazarine
 - B.D.P.
 - B.M.V.R.
 - Ville
 - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
 - Conseil général
 - Ministère de la Culture et de la Communication
3. Transcrire ces dates en chiffres romains, et indiquer celle qui correspond à l'année où a été adoptée la loi sur le droit de prêt :
 - 1995
 - 2003
 - 1537
4. Développer en toutes lettres les sigles suivants :
 - C.C.Fr.
 - C.A.D.I.S.T.
 - A .B.E.S.
 - E.S.G.B.U.
5. Dans quelle classe de la C.D.U classeriez-vous les documents suivants (entourer la bonne réponse) :

- Catalogue de l'exposition Yves Klein	7	1	3
- Manuel de chimie générale	5	2	8
- Code du travail	9	6	3
- Atlas de géographie	1	9	0
6. Donnez la définition des termes suivants :
 - Encyclopédie.
 - Fantôme.
7. Qu'est-ce que le P.E.B. ? Développez le sigle, et définissez-le (en 4 lignes maximum).
8. Quelles informations doit-on trouver dans un guide du lecteur ? (en 10 lignes maximum).
9. Sur ces 5 appellations quelles sont les 2 qui désignent un moteur de recherche ? (cochez les cases).

Google Sudoc Electre Altavista Buenavista

10. Qu'est-ce qu'un papier acide ? (cochez la bonne case) :

- Un papier à fort grammage ?
- Un papier au Ph inférieur à 7 ?
- Un papier sur lequel est imprimé un article provocateur ?
- Un papier de couleur vive ?

Concours externe d'Etat de magasinier en chef - session 2007

1. Répartition par sexe

	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
Hommes	397	34,86%	21	35,59%	5	55,56%	6	50,00%
Femmes	742	65,14%	38	64,41%	4	44,44%	6	50,00%
Total	1139		59		9		12	

2. Répartition par date de naissance

	Date	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
53 à 58 ans	1949	2		0		0		0	
	1951	1		0		0		0	
	1952	2		0		0		0	
	1954	2		0		0		0	
	sous-total	7	0,61%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
48 à 52 ans	1955	5		0		0		0	
	1956	5		0		0		0	
	1957	4		0		0		0	
	1958	9		0		0		0	
	1959	8		0		0		0	
sous-total	31	2,72%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	
43 à 47 ans	1960	5		0		0		0	
	1961	17		2		0		0	
	1962	5		0		0		0	
	1963	12		2		0		0	
	1964	17		0		0		0	
sous-total	56	4,92%	4	6,78%	0	0,00%	0	0,00%	
38 à 42 ans	1965	15		0		0		0	
	1966	19		0		0		0	
	1967	14		0		0		0	
	1968	14		0		0		0	
	1969	24		2		2		0	
sous-total	86	7,55%	2	3,39%	2	22,22%	0	0,00%	
33 à 37 ans	1970	26		0		0		0	
	1971	25		1		0		0	
	1972	39		0		0		0	
	1973	45		1		0		1	
	1974	48		3		0		0	
sous-total	183	16,07%	5	8,47%	0	0,00%	1	8,33%	
28 à 32 ans	1975	56		2		0		1	
	1976	59		7		3		1	
	1977	58		4		0		0	
	1978	61		5		1		0	
	1979	75		5		0		2	
sous-total	309	27,13%	23	38,98%	4	44,44%	4	33,33%	
23 à 27 ans	1980	88		4		1		3	
	1981	79		1		0		0	
	1982	75		5		1		0	
	1983	77		7		0		2	
	1984	72		4		1		1	
sous-total	391	34,33%	21	35,59%	3	33,33%	6	50,00%	
18 à 22 ans	1985	34		4		0		1	
	1986	26		0		0		0	
	1987	12		0		0		0	
	1988	3		0		0		0	
	1989	1		0		0		0	
sous-total	76	6,67%	4	6,78%	0	0,00%	1	8,33%	
Total		1139		59		9		12	

3. Répartition par diplôme

Diplômes	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
sans diplôme	21	1,84%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
niveau BEPC	76	6,67%	1	1,69%	1	11,11%	0	0,00%
niveau BEP-CAP	45	3,95%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
daeu	12		0		0		0	
BAC ES	25		0		0		0	
BAC L	48		0		0		0	
BAC LA	2		0		0		0	
BAC P	11		0		0		0	
BAC S	27		1		0		1	
BAC STI	2		0		0		0	
BAC SI	2		0		0		0	
BAC SN	2		0		0		0	
BAC ST	11		1		0		1	
BAC STT	30		0		0		0	
BAC sous-total	172	15,10%	2	3,39%	0	0,00%	2	16,67%
BAC2 ES	2		0		0		0	
BAC2 LA	42		1		1		0	
BAC2 SH	25		1		0		0	
BAC2 SI	40		1		0		1	
BAC2 SJ	13		1		0		0	
BAC2 SN	10		2		1		0	
BAC2 ST	45		1		0		1	
BAC2 sous-total	177	15,54%	7	11,86%	2	22,22%	2	16,67%
BAC3 0	0		2		0		0	
BAC3 LA	163		14		4		3	
BAC3 SH	133		13		1		3	
BAC3 SI	22		1		0		0	
BAC3 SJ	13		0		0		0	
BAC3 SN	4		0		0		0	
BAC3 ST	11		0		0		0	
BAC3 sous-total	346	30,38%	30	50,85%	5	55,56%	6	50,00%
BAC4 LA	83		2		0		0	
BAC4 SH	74		7		0		1	
BAC4 SI	16		5		0		1	
BAC4 SJ	9		0		0		0	
BAC4 SN	7		0		0		0	
BAC4 ST	2		0		0		0	
BAC4 sous-total	191	16,77%	14	23,73%	0	0,00%	2	16,67%
BAC5 LA	43		1		0		0	
BAC5 SH	29		2		0		0	
BAC5 SI	13		1		1		0	
BAC5 SJ	13		0		0		0	
BAC5 SN	1		0		0		0	
BAC5 ST	11		1		0		0	
BAC5 sous-total	110	9,66%	5	8,47%	1	11,11%	0	0,00%
BAC6 ST	1		0		0		0	
BAC6 sous-total	1	0,09%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Total	1139		59		9		12	

Code des diplômes (le niveau du diplôme est indiqué par rapport au Bac. Ex. : BAC3 = licence ou équiv.)

BAC	Spécialité non précisée
BAC ES	Economique et social
BAC L	Littéraire
BAC P	Professionnel
BAC STT	sciences et technologies tertiaires
LA	Lettres, Histoire de l'art, Philosophie, Théologie, Musicologie, Langues, etc...
SH	Histoire, Géographie, Psychologie, Ethnologie, etc...
SJ	Droit, Economie, Gestion, Sciences politiques, etc...
SN	Biologie, Physiologie, Sciences naturelles, Géologie, etc...
ST	Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique, Diplômes d'ingénieurs, etc...
SI	Information, Communication

Les mères de famille d'au moins 3 enfants sont dispensées de la condition de diplôme

4. Répartition par département

Régions	Départements	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
ALSACE									
	67 Bas-Rhin	28		0		0		0	
	68 Haut-Rhin	10		1		1		0	
	sous-total	38	3,34%	1	1,69%	1	11,11%	0	0,00%
AQUITAINE									
	24 Dordogne	1		0		0		0	
	33 Gironde	46		2		0		1	
	40 Landes	5		0		0		0	
	47 Lot-et-Garonne	2		1		0		0	
	64 Pyrénées-Atlantiques	4		0		0		0	
	sous-total	58	5,09%	3	5,08%	0	0,00%	1	8,33%
AUVERGNE									
	03 Allier	2		0		0		0	
	15 Cantal	2		0		0		0	
	43 Haute-Loire	3		0		0		0	
	63 Puy-de-Dôme	18				0			
	sous-total	25	2,19%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BASSE-NORMANDIE									
	14 Calvados	14		0		0		0	
	50 Manche	4		1		0		0	
	61 Orne	1		0		0		0	
	sous-total	19	1,67%	1	1,69%	0	0,00%	0	0,00%
BOURGOGNE									
	21 Côte-d'Or	10		0		0		0	
	58 Nièvre	2		0		0		0	
	71 Saône-et-Loire	5		1		0		0	
	89 Yonne	3		0		0		0	
	sous-total	20	1,76%	1	1,69%	0	0,00%	0	0,00%
BRETAGNE									
	22 Côtes-d'Armor	6		0		0		0	
	29 Finistère	10		1		0		1	
	35 Ille-et-Vilaine	41		3		0		0	
	56 Morbihan	6		1		0		0	
	sous-total	63	5,53%	5	8,47%	0	0,00%	1	8,33%
CENTRE									
	18 Cher	2		0		0		0	
	28 Eure-et-Loir	2		1		0		0	
	36 Indre	2		1		0		0	
	37 Indre-et-Loire	14		1		0		0	
	41 Loir-et-Cher	2		0		0		0	
	45 Loiret	8		0		0		0	
	sous-total	30	2,63%	3	5,08%	0	0,00%	0	0,00%
CHAMPAGNE									
	08 Ardennes	4		0		0		0	
	10 Aube	4		1		0		1	
	51 Marne	17		0		0		0	
	52 Haute-Marne	2		0		0		0	
	88 Vosges	3		0		0		0	
	sous-total	30	2,63%	1	1,69%	0	0,00%	1	8,33%
CORSE									
	20 Corse	3		0		0		0	
	sous-total	3	0,26%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
FRANCHE-COMTE									
	25 Doubs	2		0		0		0	
	39 Jura	1		0		0		0	
	70 Haute-Saône	0		0		0		0	
	90 Territoire de Belfort	3		0		0		0	
	sous-total	6	0,53%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%

HAUTE-NORMANDIE									
	76 Seine-Maritime	24		3		1		0	
	27 Eure	4		0		0		0	
	sous-total	28	2,46%	3	5,08%	1	11,11%	0	0,00%
ILE DE FRANCE									
	75 Ville-de-Paris	82		4		1		1	
	77 Seine-et-Marne	19		0		0		0	
	78 Yvelines	18		2		0		0	
	91 Essonne	18		1		1		0	
	92 Hauts-de-Seine	28		1		1		0	
	93 Seine-Saint-Denis	38		3		0		1	
	94 Val-de-Marne	43		0		0		0	
	95 Val-d'Oise	20		2		0		0	
	sous-total	266	23,35%	13	22,03%	3	33,33%	2	16,67%
LANGUEDOC-ROUSSILLON									
	11 Aude	6		0		0		0	
	30 Gard	8		0		0		0	
	34 Hérault	20		0		0		0	
	48 Lozère	0		0		0		0	
	66 Pyrénées-Orientales	6		1		0		1	
	sous-total	40	3,51%	1	1,69%	0	0,00%	1	8,33%
LIMOUSIN									
	19 Corrèze	3		0		0		0	
	23 Creuse	0		0		0		0	
	87 Haute-Vienne	7		0		0		0	
	sous-total	10	0,88%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
LORRAINE									
	54 Meurthe-et-Moselle	22		1		0		0	
	55 Meuse	0		0		0		0	
	57 Moselle	13		1		1		0	
	88 Vosges	3		0		0		0	
	sous-total	38	3,34%	2	3,39%	1	11,11%	0	0,00%
MIDI-PYRENEES									
	09 Ariège	3		0		0		0	
	12 Aveyron	2		0		0		0	
	31 Haute-Garonne	58		5		0		1	
	32 Gers	1		0		0		0	
	46 Lot	2		0		0		0	
	65 Hautes-Pyrénées	1		0		0		0	
	81 Tarn	5		0		0		0	
	82 Tarn-et-Garonne	1		0		0		0	
	sous-total	73	6,41%	5	8,47%	0	0,00%	1	8,33%
NORD - PAS DE CALAIS									
	59 Nord	39		3		2		0	
	62 Pas-de-Calais	25		2		0		1	
	sous-total	64	5,62%	5	8,47%	2	22,22%	1	8,33%
PAYS DE LA LOIRE									
	44 Loire-Atlantique	24		3		0		1	
	49 Maine-et-Loire	9		3		1		0	
	53 Mayenne	5		0		0		0	
	72 Sarthe	8		0		0		0	
	85 Vendée	1		0		0		0	
	sous-total	47	4,13%	6	10,17%	1	0,09%	1	8,33%
PICARDIE									
	02 Aisne	7		0		0		0	
	60 Oise	7		0		0		0	
	80 Somme	17		2		0		1	
	sous-total	31	2,72%	2	0,18%	0	0,00%	1	0,09%

POITOU-CHARENTES									
	16 Charente	1		0		0		0	
	17 Charente-Maritime	7		2		0		0	
	79 Deux-Sèvres	2		0		0		0	
	86 Vienne	10		0		0		0	
	sous-total	20	1,76%	2	3,39%	0	0,00%	0	0,00%
PROVENCE-ALPES - COTE D'AZUR									
	04 Alpes-de-Haute-Provence	3		0		0		0	
	06 Alpes-Maritimes	10		2		0		0	
	13 Bouches-du-Rhône	50		0		0		0	
	83 Var	16		0		0		0	
	84 Vaucluse	5		0		0		0	
	sous-total	84	7,37%	2	3,39%	0	0,00%	0	0,00%
RHONE-ALPES									
	01 Ain	5		0		0		0	
	07 Ardèche	3		0		0		0	
	26 Drôme	3		0		0		0	
	38 Isère	22		1		0		0	
	42 Loire	9		1		0		1	
	69 Rhône	52		1		0		1	
	73 Savoie	3		0		0		0	
	74 Haute-Savoie	4		0		0		0	
	sous-total	101	8,87%	3	5,08%	0	0,00%	2	16,67%
DOM-TOM									
	sous-total	45	3,95%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
	Total	1139		59		9		12	

Concours interne d'Etat de magasinier en chef - session 2007

1. Répartition par sexe

	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
Hommes	127	32,73%	54	30,17%	14	38,89%	11	24,44%
Femmes	261	67,27%	125	69,83%	22	61,11%	34	75,56%
Total	388		179		36		45	

2. Répartition par date de naissance

	Date	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
57 à 61 ans	1946	1		0		0		0	
	1947	1		1		0		1	
	1948	3		1		0		0	
	1949	3		2		1		0	
	1950	2		1		0		0	
	sous-total		10	2,58%	5	2,79%	1	2,78%	1
52 à 56 ans	1951	2		0		0		0	
	1952	2		2		1		0	
	1953	6		1		0		0	
	1954	4		4		3		0	
	1955	4		2		0		1	
	sous-total		18	4,64%	9	5,03%	4	11,11%	1
47 à 51 ans	1956	6		0		0		0	
	1957	10		3		0		0	
	1958	9		3		1		1	
	1959	7		4		0		0	
	1960	11		6		1		1	
	sous-total		43	11,08%	16	8,94%	2	5,56%	2
42 à 46 ans	1961	7		2		0		0	
	1962	9		5		1		1	
	1963	8		3		0		0	
	1964	9		6		0		3	
	1965	14		5		0		2	
	sous-total		47	12,11%	21	11,73%	1	2,78%	6
37 à 41 ans	1966	17		5		0		0	
	1967	18		3		2		1	
	1968	12		3		0		1	
	1969	21		9		1		0	
	1970	20		7		0		3	
	sous-total		88	22,68%	27	15,08%	3	8,33%	5
32 à 36 ans	1971	20		9		1		1	
	1972	22		9		2		5	
	1973	21		11		0		1	
	1974	24		16		3		4	
	1975	25		13		5		5	
	sous-total		112	28,87%	58	32,40%	11	30,56%	16
27 à 31 ans	1976	10		5		1		3	
	1977	12		5		3		1	
	1978	12		8		3		1	
	1979	6		5		1		1	
	1980	13		10		3		3	
	sous-total		53	13,66%	33	18,44%	11	30,56%	9
22 à 26 ans	1981	8		3		2		1	
	1982	8		6		0		4	
	1984	1		1		1		0	
	sous-total		17	4,38%	10	5,59%	3	8,33%	5
Total		388		179		36		45	

3. Répartition par diplôme

Diplômes	Recevables		Admissibles		Admis		Ic	
sans diplôme	82	21,13%	29	16,20%	6	16,67%	7	15,56%
niveau BEPC	35	9,02%	19	10,61%	6	16,67%	4	8,89%
niveau BEP-CAP	34	8,76%	8	4,47%	1	2,78%	1	2,22%
BAC 0	5		2		0		1	
BAC ST	5		1		0		0	
BAC ES	4		1		0		0	
BAC L	23		9		4		1	
BAC SI	4		3		1		1	
BAC LA	3		2		1		0	
BAC S	11		6		1		1	
BAC STT	12		4		1		0	
BAC sous-total	67	17,27%	28	15,64%	8	22,22%	4	8,89%
BAC2 LA	19		8		0		1	
BAC2 SH	4		2		0		1	
BAC2 SI	11		5		1		1	
BAC2 SJ	1		1		0		0	
BAC2 SN	1		1		0		1	
BAC2 ST	11		4		0		1	
BAC2 STT	1		1		0		1	
BAC 2 sous-total	48	12,37%	22	12,29%	1	2,78%	6	13,33%
BAC3 LA	40		24		2		9	
BAC3 SH	16		7		1		3	
BAC3 SI	4		2		0		1	
BAC3 SJ	4		2		0		0	
BAC3 ST	1		0		0		0	
BAC 3 sous-total	65	16,75%	35	19,55%	3	8,33%	13	28,89%
BAC4 LA	19		12		3		3	
BAC4 SH	15		9		3		2	
BAC4 SI	3		3		1		1	
BAC4 SJ	5		3		0		0	
BAC 4 sous-total	42	10,82%	27	15,08%	7	19,44%	6	13,33%
BAC5 SH	2		2		1		1	
BAC5 LA	6		5		1		1	
BAC5 ST	2		1		1		0	
BAC5 SI	1		0		0		0	
BAC5 SJ	1		1		0		1	
BAC5 SN	1		1		1		0	
BAC 5 sous-total	13	3,35%	10	5,59%	4	11,11%	3	6,67%
BAC6 SH	1		0		0		0	
BAC5 LA	1		1		0		1	
BAC 5 sous-total	2	0,52%	1	0,56%	0	0,00%	1	2,22%
Total	388		179		36		45	

Code des diplômes :

BAC	Spécialité non précisée
BAC ES	Economique et social
BAC L	Littéraire
BAC P	Professionnel
BAC STT	sciences et technologies tertiaires
LA	Lettres, Histoire de l'art, Philosophie, Théologie, Musicologie, Langues, etc...
SH	Histoire, Géographie, Psychologie, Ethnologie, etc...
SJ	Droit, Economie, Gestion, Sciences politiques, etc...
SN	Biologie, Physiologie, Sciences naturelles, Géologie, etc...
ST	Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique, Diplômes d'ingénieurs, etc...
SI	Information, Communication

Le niveau du diplôme est indiqué par rapport au Bac. Ex. : BAC3 = licence ou équivalent.

Les mères de famille d'au moins 3 enfants sont dispensées de la condition de diplôme

4. Répartition par grade

Grades	Recevables		Admissibles		Admis		LC	
MS	261	67,27%	123	69,89%	22	61,11%	28	62,22%
MSHC	7	1,80%	2	1,14%	1	2,78%	0	0,00%
MQ	1	0,26%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
AG	66	17,01%	30	17,05%	9	25,00%	12	26,67%
ADA	7	1,80%	3	1,70%	1	2,78%	0	0,00%
ATR	1	0,26%	1	0,57%	0	0,00%	1	2,22%
ADT	7	1,80%	3	1,70%	1	2,78%	0	0,00%
AGP	1	0,26%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
AGQP	1	0,26%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
AGT	2	0,52%	1	0,57%	0	0,00%	1	2,22%
AGA	7	1,80%	4	2,27%	1	2,78%	1	2,22%
AD	1	0,26%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
OEA	1	0,26%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BAS	1	0,26%	1	0,57%	0	0,00%	0	0,00%
DOC	1	0,26%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
PROF	19	4,90%	5	2,84%	0	0,00%	1	2,22%
BIB	1	0,26%	1	0,57%	1	2,78%	0	0,00%
CPE	3	0,77%	2	1,14%	0	0,00%	1	2,22%
Total	388		176		36		45	

5. Répartition par type d'établissement

Types d'établissement	Recevables		Admissibles		Admis		LC	
BU	271	71,69%	129	74,57%	29	80,56%	30	68,18%
BNF	35	9,26%	13	7,51%	4	11,11%	4	9,09%
DIV	31	8,20%	11	6,36%	0	0,00%	3	6,82%
BGE	11	2,91%	8	4,62%	1	2,78%	3	6,82%
BPI	3	0,79%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BM	1	0,26%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
VPARIS	2	0,53%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
ADMI	10	2,65%	6	3,47%	1	2,78%	1	2,27%
IUFM	9	2,38%	4	2,31%	1	2,78%	1	2,27%
UNIV	5	1,32%	2	1,16%	0	0,00%	2	4,55%
Total	378		173		36		44	

Code des établissements :

<i>BNUS</i>	<i>bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg</i>
<i>BGE</i>	<i>bibliothèques des grands établissements</i>
<i>BnF</i>	<i>Bibliothèque nationale de France</i>
<i>BPI</i>	<i>Bibliothèque Publique d'Information</i>
<i>BU</i>	<i>bibliothèques universitaires</i>
<i>Divers</i>	<i>CCN, ENG, ENM, IHEC, INETOP, INJEP, INRP, JPL, enseignement primaire et secondaire, CDI et CIO</i>

6. Répartition par département

Régions	Départem	Recevables		Admissibles		Admis		LC	
ALSACE									
	67 Bas-R	20		9		2		2	
	68 Haut-	2		0		0		0	
	sous-total	22	5,67%	9	5,03%	2	5,56%	2	4,44%
AQUITAINE									
	33 Giron	6		2		2		0	
	40 Landé	1		0		0		0	
	64 Pyrén	6		4		1		0	
	sous-total	13	3,35%	6	3,35%	3	8,33%	0	0,00%
AUVERGNE									
	63 Puy-d	4		1		0		1	
	sous-total	4	1,03%	1	0,56%	0	0,00%	1	2,22%
BASSE-NORMANDIE									
	14 Calva	3		2		0		0	
	50 Manc	1		0		0		0	
	61 Orne	1		0		0		0	
	sous-total	5	1,29%	2	1,12%	0	0,00%	0	0,00%
BOURGOGNE									
	21 Côte-	9		3		0		1	
	sous-total	9	2,32%	3	1,68%	0	0,00%	1	2,22%
BRETAGNE									
	29 Finist	0		0		0		0	
	35 Ille-et	10		4		0		0	
	56 Morbi	3		2		0		2	
	sous-total	13	3,35%	6	3,35%	0	0,00%	2	4,44%
CENTRE									
	37 Indre-	4		3		1		2	
	45 Loiret	3		1		0		0	
	sous-total	7	1,80%	4	2,23%	1	2,78%	2	4,44%
CHAMPAGNE									
	08 Arden	1		0		0		0	
	10 Aube	1		0		0		0	
	51 Marne	5		3		0		0	
	sous-total	7	1,80%	3	1,68%	0	0,00%	0	0,00%
CORSE									
	20 Corse	0		0		0		0	
	sous-total	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
FRANCHE-COMTE									
	25 Doubs	4		2		0		0	
	90 Territ	2		1		0		0	
	sous-total	6	1,55%	3	1,68%	0	0,00%	0	0,00%
HAUTE-NORMANDIE									
	76 Seine	11		4		0		0	
	sous-total	11	2,84%	4	2,23%	0	0,00%	0	0,00%
ILE DE FRANCE									
	75 Ville-d	104		39		8		11	
	77 Seine	6		3		0		2	
	78 Yvelin	1		1		0		1	
	91 Esson	5		4		2		2	
	92 Hauts	5		0		0		0	
	93 Seine	4		3		0		2	
	94 Val-de	13		5		0		1	
	95 Val-d'	1		0		0		0	
	sous-total	139	35,82%	55	30,73%	10	27,78%	19	42,22%

LANGUEDOC-ROUSSILLON									
	34 Hérau	4		0		0		0	
	66 Pyrén	3		3		2		0	
	sous-tota	7	1,80%	3	1,68%	2	5,56%	0	0,00%
LIMOUSIN									
	87 Haute	1		0		0		0	
	sous-tota	1	0,26%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
LORRAINE									
	54 Meur	7		4		0		1	
	57 Mose	0		0		0		0	
	sous-tota	7	1,80%	4	2,23%	0	0,00%	1	2,22%
MIDI-PYRENEES									
	31 Haute	17		8		1		2	
	sous-tota	17	4,38%	8	4,47%	1	2,78%	2	4,44%
NORD									
	59 Nord	27		11		4		3	
	62 Pas-d	5		4		1		1	
	sous-tota	32	8,25%	15	8,38%	5	13,89%	4	8,89%
PAYS DE LA LOIRE									
	44 Loire-	11		6		2		3	
	49 Maine	4		2		0		0	
	53 Maye	1		1		0		0	
	72 Sarth	1		1		1		0	
	sous-tota	17	4,38%	10	5,59%	3	8,33%	3	6,67%
PICARDIE									
	60 Oise	1		0		0		0	
	80 Somr	5		1		0		0	
	sous-tota	6	1,55%	1	0,56%	0	0,00%	0	0,00%
POITOU-CHARENTES									
	86 Vienn	2		2		1		1	
	sous-tota	2	0,52%	2	1,12%	1	2,78%	1	2,22%
PROVENCE-COTE D'AZUR									
	06 Alpes	5		2		1		0	
	13 Bouc	8		5		3		1	
	83 Var	2		0		0		0	
	84 Vaucl	2		1		0		0	
	sous-tota	17	4,38%	8	4,47%	4	11,11%	1	2,22%
RHONE-ALPES									
	38 Isère	10		6		0		1	
	42 Loire	1		1		0		0	
	69 Rhôn	19		14		3		3	
	73 Savoi	2		1		0		0	
	sous-tota	32	8,25%	22	12,29%	3	8,33%	4	8,89%
DOM-TOM									
	97 DOM	1		1		0		0	
	98 TOM	3		2		1		1	
	sous-tota	4	1,03%	3	1,68%	1	2,78%	1	2,22%
NON RENSEIGNE									
		10	2,58%	7	3,91%	0	0,00%	1	2,22%
	Total	388		179		36		45	

Concours externe d'Etat de magasinier principal de 2ème classe - session 2007

1. Statistiques à partir des épreuves écrites

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Rédaction de note	1139			
Présents	704	59	9	12
Copies blanches	8	0	0	0
Moyenne	10,2	15,72	15,06	16,29
Note mini	0,00	12,5	13	13,5
Note maxi	19	19	16,5	18,5
Ecart type	3,42	1,53	0,98	1,91
Notes éliminatoires	37	0	0	0

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Questionnaire	1139			
Présents	686	59	9	12
Copies blanches	0	0	0	0
Moyenne	11,45	16,03	16,94	16,13
Note mini	1,00	10,5	13,5	13,5
Note maxi	19,5	19,5	19,5	17,5
Ecart type	4,17	1,89	1,79	1,02
Notes éliminatoires	59	0	0	0

2. Statistiques à partir des épreuves orales

	Admissibles	Admis	Liste C.
Classement	59		
Présents	52	9	12
Moyenne	12,88	15,78	13
Note mini	4	14	9
Note maxi	19	19	17
Ecart type	3,37	1,62	2,61

	Admissibles	Admis	Liste C.
Entretien	59		
Présents	52	9	12
Moyenne	14,15	18,83	16,5
Note mini	7	18	13
Note maxi	19,5	19,5	19,5
Ecart type	3,51	0,47	1,94

Concours interne d'Etat de magasinier principal de 2ème classe - session 2007

1. Statistiques à partir des épreuves écrites

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Rédaction de note	388			
Présents	329	179	36	45
Copies blanches	1	0	0	0
Moyenne	10,18	12,44	14,43	12,23
Note mini	0,00	8	10	8
Note maxi	19,5	19,5	19,5	18,5
Ecart type	3,37	2,24	2,16	2,33
Notes éliminatoires	14	0	0	0

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Questionnaire	388			
Présents	327	179	36	45
Copies blanches	0	0	0	0
Moyenne	12,68	14,27	15,03	14,48
Note mini	1,50	10	10,5	11,5
Note maxi	19,5	19,5	19,5	18
Ecart type	2,79	1,73	1,8	1,52
Notes éliminatoires	3	0	0	0

2. Statistiques à partir des épreuves orales

	Admissibles	Admis	Liste C.
Classement	179		
Présents	177	36	45
Moyenne	11,99	14,11	12,5
Note mini	0	10	8,75
Note maxi	19,5	19	19,5
Ecart type	3,43	3,38	2,87

	Admissibles	Admis	Liste C.
Entretien	179		
Présents	177	36	45
Moyenne	13,8	18,04	15,72
Note mini	5	14	12
Note maxi	19,5	19,5	19
Ecart type	3,47	1,31	1,92